

Moutier

Décision du Conseil de Ville du 29 juin 2026

Tractandum N° 7 – Arrêtés N° 1199 à 1209

Les demandes d'admission au droit de cité communal des personnes mentionnées ci-dessous sont acceptées :

- 7.1 M. Jeid Khannouf
- 7.2 M. Naël Khannouf
- 7.3 M. Samy Khannouf
- 7.4 Mme Giuseppina Baglivo
- 7.5 M. Léo Markov
- 7.6 Mme et M. Alexandra, Petrut-Bogdan Amaritei et leurs enfants Clara-Maria et Dimitri Amaritei
- 7.7 M. Ndonda Daniel Makiesse
- 7.8 M. German Azuaga Marquez
- 7.9 M. Amer Ajanovic et sa fille Ena Ajanovic
- 7.10 M. Wilfried Didier Alexandre Barrault
- 7.11 M. Giani Ari Teixeira Brochado.

Tractandum N° 9 – Arrêté N° 1210

Les comptes communaux 2025 sont acceptés.

Tractandum N° 11 – Arrêté N° 1212

Le crédit de Fr. 97'000.— (hors TVA) pour la mise en place d'un portail client est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire : 10 août 2026.

Moutier, le 29 juin 2026

Conseil de Ville